

adhibendi media physica aliunde licita, non est moraliter vetitus, dummodo non tendat ad finem illicitum, aut quomodolibet pravum. Applicatio autem principiorum, et mediorum pure physicorum ad res, et effectus vere supernaturales, ut physice explicentur, non est nisi deceptio omnino illicita, et hæreticalis.

Loco † Sigilli.

ANGELUS ARGENTI,
S. Rom^{ae} et Un^{iv} Inq^{ue} Not^{arius}.

Je crois aussi devoir vous adresser copie d'une lettre que je reçois du Vice-Président du Conseil Central de Lyon pour l'OEuvre de la Propagation de la Foi :—

“Lyon, le 27 Septembre, 1847.

“MONSEIGNEUR,

“Nous venons avec confiance vous adresser l'expression d'un vœu, à la réalisation duquel nous attachons, et à juste titre, le plus haut prix.

“Il y a dix ans, les conseils demandèrent à tous les Evêques et autres supérieurs des Missions qui étaient alors inscrites sur les listes de nos répartitions annuelles de faire célébrer une Messe, le 3 Novembre de chaque année, dans tous les lieux soumis à leur juridiction apostolique, pour le repos des âmes des associés et bienfaiteurs défunts de l'OEuvre de la Propagation de la Foi.

“Cette grâce nous fut accordée, et nous ne doutons pas qu'elle n'ait été un précieux encouragement pour tous les fidèles agrégés à notre œuvre, en même temps qu'une des causes qui ont contribué à lui donner de nouveaux souscripteurs.

“Mais parce que depuis cette époque, le nombre des Missions récemment établies, ou de celles qui n'étaient point secourues alors par l'OEuvre de la Propagation de la Foi, a notablement augmenté, nous venons solliciter de leurs respectables supérieurs une faveur analogue à celle dont il vient d'être question, afin que le religieux tribut dont notre OEuvre jouit déjà, soit acquis désormais à tous ses associés et bienfaiteurs défunts, dans toutes les Missions, sans exception.